Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

1. COMMUNE DE

PERRUSSON

Révision Allégée n°1 du PLU

Orientation d'Aménagement et de Programmation « G », Chareillières

Vu pour être annexé à la délibération du 26 juillet 2021
approuvant les dispositions de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Perrusson.

Fait à Perrusson,
Le Maire,

MAIRIE de PERRUSSON 37600 Indre-et-Loire

APPROUVE (PLU) : 10/01/2019
APPROUVE (Modification simplifiée n°1) : 22/05/2019
APPROUVE (révision allégée n°1) : 26/07/2021
APPROUVE (Modification n°1) : 26/07/2021

Dossier 20013718-PERRUSSON-823

réalisé par

auddicé urbanisme
Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

TABLE DES MATIERES

1. LOCALISATION DU SITE 3
2. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE 4
3. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT 6
4. ANNEXES : 8
4.1 Liste des essences à utiliser pour la plantation de haies : 8
4.2 Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles : 8

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

1. LOCALISATION DU SITE

Suite à la révision allégée n°1 du PLU et des prospections terrain, le site est retenu pour permettre les nouvelles constructions autorisées en zone UB, ainsi que l'extension des constructions d'activité économique voisines

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concerne une zone UB avec une trame « Orientation d'Aménagement et de Programmation » sur le règlement graphique, comme le présente l'extrait du plan de zonage ci-contre.

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

2. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies ci-dessous permettent de visualiser la situation actuelle des sols et leur occupation.

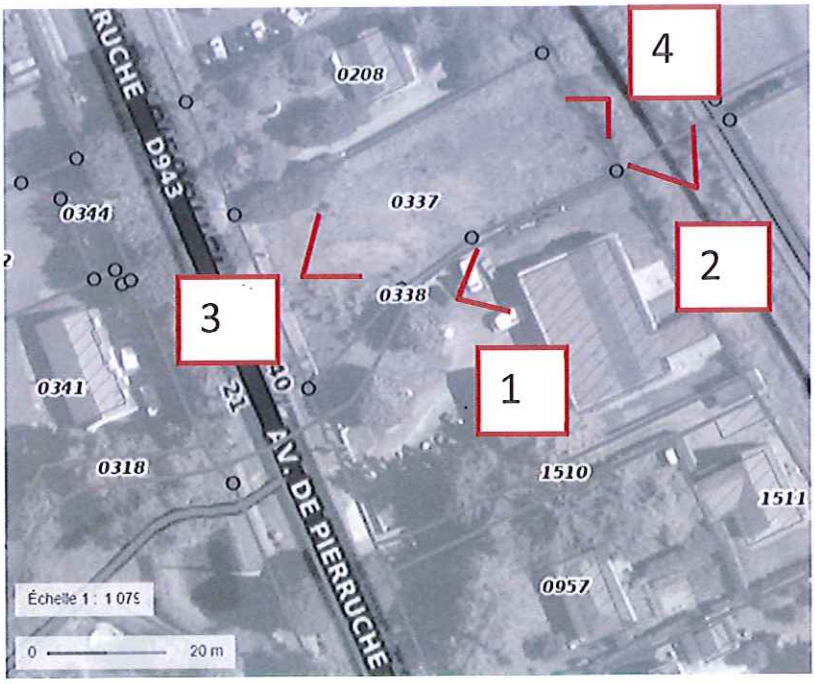

Vue n°1 :

Vue n°2 :

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

Vue n°3 :

Vue n°4 :

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

3. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Pour l'aménagement du site, en raison des enjeux de conservation en matière de continuité écologique, les élus ont défini les objectifs suivants :

- **Préserver la haie existante** à l'est du site, en la **complétant d'une zone tampon** de 2 mètres pour préserver la caractéristique de corridor (cf. liste présente suite à l'OAP graphique pour les espèces recommandées) ;
- **Projeter un espace arboré** pour qualifier l'entrée de l'OAP et favoriser la biodiversité (cf. liste présente suite à l'OAP graphique pour les espèces recommandées) ;
- Permettre les **accès à l'OAP par les parcelles voisines ou par l'accès existant** depuis la RD 943
- Prévoir des clôtures avec un maillage au sol qui permet **le passage de la petite faune** (cf. exemple ci-dessous).

Aménagements d'ouvertures en pied de clôture (avec hérisson décoratif) et de muret

Commune de Perrusson (37)

Révision Allégée

Orientation d'Aménagement et de Programmation G

Eléments existants :

- Haie à préserver
- Fossé busé

Principes d'aménagement :

- Emprise de l'OAP
- Bande tampon de 2 mètres de large
- Espace arboré à créer
- Accès potentiels

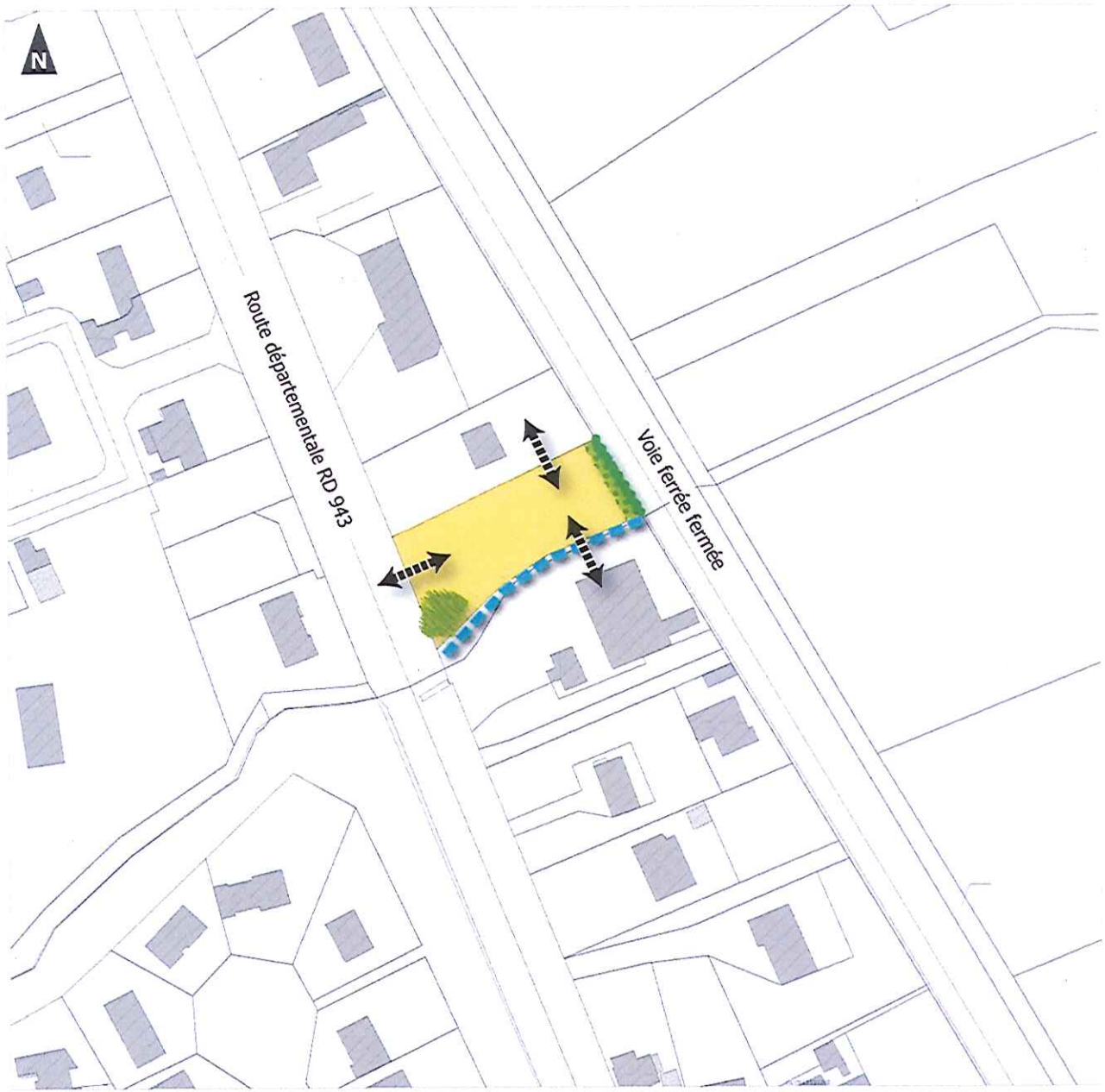

0 50 100
Mètres

1:1 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : Cadastre.gouv
Sources de données : auddicé urbanisme, 2020

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

4. ANNEXES :

4.1 Liste des essences à utiliser pour la plantation de haies :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Fréquence régionale
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	indigène	TC
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	indigène	TC
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	indigène	TC
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	indigène	TC
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	indigène	TC
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	indigène	TC
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	indigène	TC
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois	indigène	TC
Prunus avium (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier	indigène	TC
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	indigène	TC
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	indigène	TC
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	indigène	TC
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier,	indigène	C

Légende : AC : assez commune / C : commune / TC : très commune

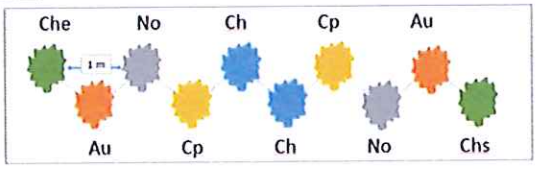

Figure 1. Exemple pour la plantation de haies/lisières

Che : *Chevrefeuille des bois (Lonicera periclymenum)*
No : *Noisetier Corylus avellana*
Au : *Aubépine à un style (Crataegus monogyna)*
Cp : *Chêne pédonculé (Quercus robur)*
Ch : *Charme (Carpinus betulus)*

4.2 Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles :

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Monocotylédones			
Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. elatius	Fromental élevé	S (L, NLP)	X
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	S (L)	X
Bromus hordeaceus	Brome mou	S (L, NLP)	X
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	S (L, NLP)	X
Festuca ovina	Fétuque ovine	S (L, NLP)	X
Holcus lanatus	Houlque laineuse	S (L, NLP)	X
Lolium perenne L.	Vraie vivace [Ray-grass commun]	S (L, NLP)	X
Lolium multiflorum Lam.	Vraie multiflore [Ray-grass d'Italie	C	x
Agrostis capillaris L.	Agrostide capillaire	S (L, NLP)	p
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	S (L, NLP)	p

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Lolium ×boucheanum	Ivraie de Bouché	C	p
Phleum pratense L.	Fléole des prés	S (L, NLP)	p
Poa pratensis L. subsp. Pratensis	Pâturin des prés	S (L, NLP)	p
Dicotylédones			
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	S (L)	x
Astragalus glycyphyllos	Astragale à feuilles de réglisse	S (L)	x
Coronilla varia	Coronille bigarrée	S (L)	x
Daucus carota	Carotte commune	S (L)	x
Hippocrepis comosa	Hippocrépide à toupet	S (L)	x
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	S (L)	x
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite	S (L)	x
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	S (L)	x
Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	S (L)	x
Ranunculus acris	Renoncule âcre	S (L)	x
Galium mollugo	Gaillet dressé	S (L)	p
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	S (L)	p
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	S (L)	x
Malva sylvestris	Mauve des bois	S (L)	x
Malva moschata	Mauve musquée	S (L)	x
Myosotis arvensis (L.) Hill	Myosotis des champs	S (L)	p
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	S (L)	p
Rumex acetosa L.	Patience oseille	S (L)	p
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés	S (L)	p
Dicotylédones légumineuses			
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	S (L)	x
Trifolium pratense	Trèfle des prés	S (L)	x
Trifolium repens L.	Trèfle rampant	S (L)	x
Vicia sativa L. subsp. Segetalis	Vesce des moissons	S (L)	p

Légende :

Provenance des espèces

S (L) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale)
S (L, NLP) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale, souche Non Locale Possible)
C : taxon d'origine Cultivé

Mode d'emploi de l'espèce

X : taxon entrant dans la composition de base du mélange
p : autre taxon possible pour le mélange